LIVRE BLANC · FACTURATION

Facturer l'hébergement sans tableur, *du prix de journée à la comptabilité*

Conventions, absences, rythme de facturation, débiteurs multiples, suppléments et argent de poche : comment WideCare transforme la fin de mois d'une maison de repos en une suite d'étapes claires et vérifiables.

4
statuts d'une période de facturation : brouillon, générée, facturée, clôturée

4
types de supplément : mensuel, ponctuel, journalier sur les jours d'hébergement, journalier sur les jours de présence

3
modes d'intervention d'un débiteur : pourcentage, montant fixe ou variable

4
types d'absence suivis : hôpital, vacances, sortie en famille, autre

ÉDITORIAL

Dans beaucoup de maisons de repos, la facture d'hébergement naît encore dans un tableur : un onglet par mois, des formules recopiées, une colonne pour les absences, une autre pour la coiffeuse, et une mémoire humaine pour se souvenir que telle famille paie à terme échu ou que tel CPAS prend une part. Tant que la personne qui tient le fichier est là, tout fonctionne. Le jour où elle est absente, la fin de mois devient une enquête. WideCare part d'un principe simple : chaque montant d'une facture doit venir d'une information saisie une seule fois, au bon endroit, par la bonne personne. Le séjour porte le prix et le rythme de facturation, l'absence porte ses heures, la convention porte les suppléments récurrents, la fiche de l'habitant porte ses débiteurs. La période mensuelle se contente de lire tout cela, de calculer et de vous montrer le résultat avant que la moindre facture ne parte. Ce livre blanc parcourt ce chemin, étape par étape, tel que le logiciel le fait aujourd'hui, conçu pour répondre aux exigences de l'AViQ, de l'INAMI et du RGPD.

Pour qui ? Directeurs, infirmiers chefs et responsables administratifs de maisons de repos (MR/MRS), de centres de jour et de court séjour en Wallonie et à Bruxelles.

SOMMAIRE

01 La convention d'hébergement, socle de chaque facture

02 Un mois, une période : générer, relire, facturer, clôturer

03 Anticipatif ou terme échu : le bon rythme, habitant par habitant

04 Facturation partagée : enfants, débiteurs alimentaires et CPAS

05 Suppléments : un catalogue, des conventions, aucun oubli

06 Refacturer, tenir l'argent de poche, passer en comptabilité

\+ Les questions à poser à votre fournisseur

\+ Questions fréquentes

01 La convention d'hébergement, socle de chaque facture

Une facture juste commence bien avant la fin du mois : au moment où l'on encode le séjour, le prix et les absences. WideCare range chaque information à un seul endroit, daté.

> Changer un prix ne réécrit pas l'historique : cela ouvre une nouvelle période de validité.

Tout part du séjour de l'habitant : sa chambre, son type de séjour, sa date d'entrée, son type de facture et la personne qui paie. Ces conditions sont figées sur le séjour au moment où il s'ouvre, si bien qu'un mois déjà facturé ne se relit jamais avec des règles qui auraient changé entre-temps. Le prix de journée, lui, n'est pas un chiffre posé une fois pour toutes : c'est un tarif valable sur une période de dates, que le moteur de facturation retrouve au moment de calculer. Changer un prix ne réécrit donc pas l'historique ; cela ouvre simplement une nouvelle période de validité.

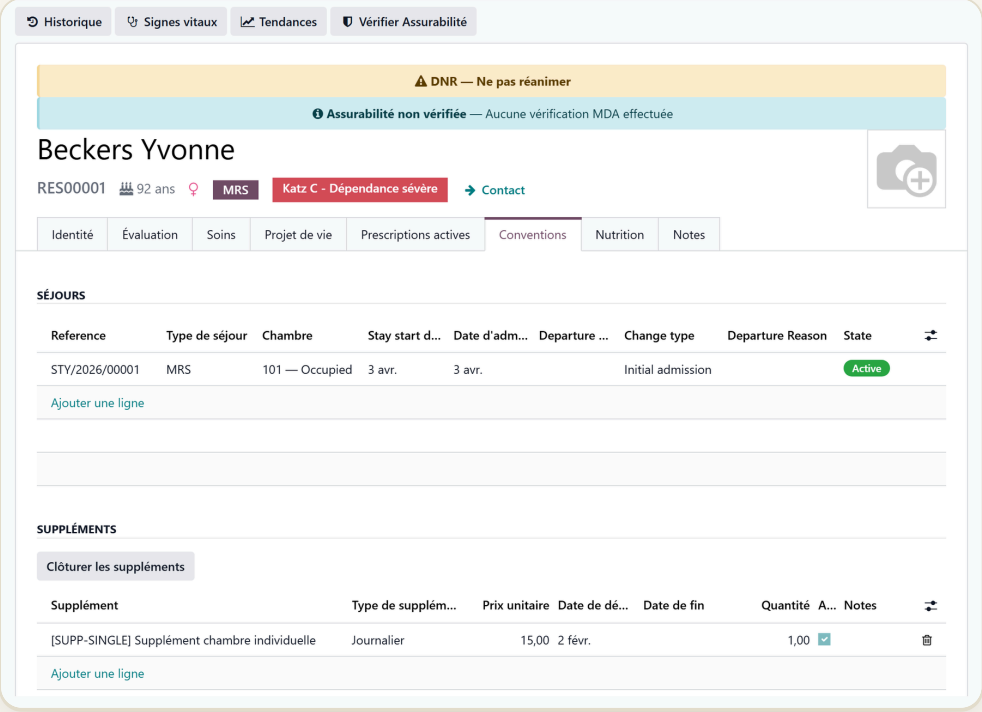


FIG. 1 L'onglet Conventions de la fiche d'une habitante : son séjour actif en MRS et un supplément journalier de chambre individuelle.

L'indexation annuelle suit la même logique. Vous sélectionnez les articles concernés dans la liste, vous tapez le pourcentage, la date d'application et une note qui dit d'où vient le chiffre, par exemple la référence de la communication officielle. WideCare crée pour chaque article une nouvelle

règle de prix à partir de cette date et clôt la précédente la veille. Aucune journée n'est tarifée deux fois, et la note reste attachée à chaque règle aussi longtemps qu'elle existe. Le logiciel ne va pas chercher l'index lui-même : c'est la maison qui le saisit, en connaissance de cause.

- Prix de journée enregistrés comme des tarifs datés, retrouvés automatiquement selon la date facturée.
- Assistant d'indexation : pourcentage, date d'effet et justification, avec clôture automatique du prix précédent la veille.
- Absences datées à l'heure près, avec les seuils belges de comptage propres à chaque type d'absence.
- Règles de remise d'absence configurables par type : au-delà d'un seuil de jours, en pourcentage ou en montant journalier.
- Statut de présence visible pour chaque habitant : dans la maison, à l'hôpital, en vacances, en famille.
- Inventaire du mobilier privé sur la fiche, qui suit l'habitant d'une chambre à l'autre.

Les absences sont encodées avec leur type (hôpital, vacances, sortie en famille, autre) et surtout avec la date et l'heure de départ et de retour. C'est l'heure qui décide si une journée compte comme présence. Pour la Belgique, WideCare applique la table de l'AViQ : un seuil à midi, un retour d'hospitalisation compté à partir de 14 h, et une nuit de moins de vingt-quatre heures à l'hôpital comptée comme une journée d'absence. Si votre convention prévoit une réduction au-delà d'un certain nombre de jours d'absence, une règle de remise par type d'absence la calcule toute seule, en pourcentage du prix de journée ou en montant par jour.

La fiche de l'habitant garde aussi la liste du mobilier privé qu'il a apporté : une description, un commentaire, une date. Cette liste est attachée à l'habitant et non à la chambre, elle le suit donc lors d'un changement de chambre ou d'un transfert, et un objet archivé reste dans l'historique. Elle sert d'inventaire contradictoire avec la famille ; elle ne produit aucune ligne de facture.

POINT DE VIGILANCE

Le jour du retour d'hôpital

Compter à la main les journées d'une hospitalisation est l'erreur la plus fréquente d'une fin de mois : le jour du départ, le jour du retour, une nuit passée aux urgences. WideCare lit les heures encodées et applique la règle de comptage du type d'absence. L'équipe n'a qu'une chose à faire : encoder l'heure réelle, pas une heure arrondie.

02 Un mois, une période : générer, relire, facturer, clôturer

La fin de mois n'est plus une course contre le tableur, mais un parcours en quatre statuts où chaque étape se vérifie avant la suivante.

> Une facture comptabilisée n'est jamais réécrite en silence : la différence fait l'objet de son propre document.

Chaque mois correspond à une période de facturation, qui passe par quatre statuts : brouillon, générée, facturée, clôturée. Le bouton « Générer » calcule pour chaque habitant l'hébergement, les suppléments ponctuels et ceux de sa convention, les prestations et les médicaments facturables, applique les absences et, en maison de repos, prépare le forfait de soins. Avant de lancer le calcul, WideCare vérifie que chaque habitant sélectionné a bien un séjour actif sur le mois ; si ce n'est pas le cas, une fenêtre liste les personnes concernées avec un bouton pour ouvrir directement leur séjour.



FIG. 2 L'onglet des habitants d'une période générée : chambre, type de séjour MR ou MRS, catégorie Katz, jours de présence et d'absence, part INAMI, part habitant et total.

Vient ensuite la relecture, qui est le moment le moins cher pour corriger. L'onglet des habitants montre, ligne par ligne, la chambre, le type de séjour, les jours de présence et d'absence, la part de la mutuelle, la part de l'habitant et le total. Des compteurs signalent les absences prises en compte et les habitants absents tout le mois, donc non facturés. On corrige à la source, sur le séjour, l'absence ou le supplément : l'ajout d'un supplément ou d'une absence se répercute de lui-même, et l'action « Rafraîchir » recalcule tout le reste en laissant intacts les habitants dont la facture est déjà comptabilisée.

- Période mensuelle en quatre statuts, avec toujours la prochaine étape mise en évidence.

- Contrôle avant calcul des habitants sans séjour actif, avec accès direct à leur séjour.
- Onglet de relecture par habitant : jours de présence et d'absence, part mutuelle, part habitant, total.
- Action « Rafraîchir » qui recalcule tout sauf les factures déjà comptabilisées.
- Documents correctifs automatiques : facture complémentaire ou note de crédit pour la seule différence.
- Envoi de la facture au contact de facturation désigné plutôt qu'à l'habitant.

« Créer les factures » produit des brouillons que vous vérifiez puis confirmez. La période ne se clôture pas tant qu'il reste un brouillon, et un message sous l'en-tête dit précisément ce qui bloque ; une période clôturée peut être rouverte. Lorsque vous envoyez une facture, WideCare l'adresse à la personne qui paie, une fille ou un administrateur de biens par exemple, plutôt qu'à l'habitant qui lit rarement son courrier. La part de la mutuelle suit son propre circuit électronique, l'eFact, agréé depuis le 26 août 2026, qui fait l'objet d'un livre blanc distinct.

Une facture comptabilisée n'est jamais réécrite en silence. Si une hospitalisation est confirmée après coup ou si un changement de chambre modifie un mois déjà facturé, WideCare calcule la différence et prépare un document correctif : une facture complémentaire quand la différence est due par l'habitant, une note de crédit quand elle lui revient. Ces documents sont rangés à part sur la période, et le détail de chaque correction reste lisible ligne par ligne.

À RETENIR

L'ordre qui évite les corrections

Clôturer les absences, encoder les suppléments ponctuels, générer, relire, créer les factures, confirmer, clôturer. Chaque étape nourrit la suivante, et la période refuse de se clôturer tant qu'une facture reste en brouillon.

03 Anticipatif ou terme échu : le bon rythme, habitant par habitant

Certaines familles paient le mois à venir, d'autres le mois écoulé. WideCare gère les deux rythmes côte à côte, et surtout le passage de l'un à l'autre.

> Changer de rythme en cours de séjour est l'opération où les tableurs se trompent le plus.

En facturation anticipative, l'hébergement est facturé un mois à l'avance, tandis que le forfait de soins et les suppléments le sont sur le mois écoulé. En facturation à terme échu, tout est facturé sur le mois écoulé. Le choix se fait sur la fiche de l'habitant et se recopie sur son séjour. Pour un habitant facturé d'avance, l'entrée génère une facture d'admission ; si le prix de la chambre change avant que cette facture ne soit comptabilisée, elle est recalculée, et après comptabilisation un ajustement est préparé.

Changer de rythme en cours de séjour est l'opération où les tableurs se trompent le plus. Dans WideCare, modifier le type de facture sur la fiche s'applique dès le jour même aux séjours en cours : le séjour est coupé à la date du jour et continué sur le nouveau rythme, ou modifié sur place s'il n'a pas encore commencé. Le passage de l'anticipatif au terme échu crée la note de crédit de l'hébergement déjà facturé d'avance ; le passage inverse crée la facture de rattrapage du mois. Tout est consigné dans l'historique de l'habitant.

- Deux rythmes au choix par habitant : anticipatif ou terme échu, figés sur le séjour.
- Facture d'admission automatique pour un habitant facturé d'avance, recalculée si le prix change avant comptabilisation.
- Changement de rythme appliqué le jour même : note de crédit ou facture de rattrapage créée d'office.
- Type de facture propre à un seul mois, avec ligne en jaune et factures bloquées tant qu'il n'est pas appliqué.
- Clôture de séjour avec note de crédit automatique des journées payées d'avance.
- Lignes datées sur la période qu'elles facturent, pour le report de fin d'exercice.

Il arrive aussi qu'un seul mois doive être traité autrement, à la demande d'une famille ou d'un CPAS. Le détail d'un habitant dans la période propose un type de facture valable pour ce mois seulement, conservé même si la période est recalculée. Tant que ce changement n'est pas appliqué, la ligne de l'habitant apparaît en jaune, et la création comme la comptabilisation de ses factures sont refusées. Un changement de rythme est également refusé lorsque la période suivante est déjà générée, et la raison s'affiche sous le champ.

Au départ ou au décès, il suffit de clôturer le séjour avec sa date, son heure et son motif : la facturation s'arrête au bon jour et WideCare prépare la note de crédit des journées payées d'avance et non occupées, sans jamais rembourser plus que ce qui a été facturé. Enfin, la facture de décembre qui facture la chambre de janvier porte sur chaque ligne les jours qu'elle couvre, ce qui permet à la comptabilité de reporter ce produit sur l'exercice suivant.

SUR LE TERRAIN

Un mardi au bureau administratif

Le fils d'une habitante appelle : la famille préfère désormais payer à terme échu. La responsable administrative modifie le type de facture sur la fiche, enregistre, et ouvre l'historique : le séjour a été coupé à la date du jour, la note de crédit du mois payé d'avance est prête en brouillon. Elle la relit, la confirme, et l'envoie au fils dans la foulée.

04 Facturation partagée : enfants, débiteurs alimentaires et CPAS

Quand la part de l'habitant est payée par plusieurs personnes, chacune reçoit sa propre facture, et personne ne voit ce que paient les autres.

> **Chaque débiteur reçoit une véritable facture, et personne ne lit ce que paient les autres.**

La facturation partagée répartit la part de l'habitant, c'est-à-dire l'hébergement et les suppléments, entre plusieurs débiteurs : les enfants, d'autres débiteurs alimentaires, un CPAS, un administrateur ou tout autre payeur. Le forfait payé par la mutuelle n'est jamais partagé. Pour un mois donné, l'habitant reçoit un relevé qui présente tout le mois puis déduit la participation de chaque débiteur : son total est de zéro euro, et il apparaît comme réglé, ce qui est normal. Chaque débiteur reçoit une véritable facture, avec ses comptes de produits habituels et la TVA qui correspond à sa propre situation fiscale.

La clé de répartition s'encode sur la fiche de l'habitant, dès l'admission si l'on veut. Deux formules existent : soit chaque débiteur a un pourcentage et le total fait exactement cent, soit un ou plusieurs débiteurs paient un montant fixe et un seul débiteur, dit variable, prend le reste. Les pourcentages s'équilibrent à l'enregistrement et la dernière ligne absorbe l'arrondi. Si la part de l'habitant est inférieure à la somme des montants fixes, chacun est facturé au prorata et le débiteur variable ne reçoit rien. Un débiteur dont la part s'arrondit à zéro ne reçoit aucune facture.

- ○ Relevé de l'habitant à zéro euro et une facture par débiteur, avec sa propre fiscalité.
- ○ Répartition par pourcentages totalisant cent, ou par montants fixes avec un seul débiteur variable.
- ○ Équilibrage automatique des pourcentages et arrondi absorbé par la dernière ligne.
- ○ Facture du débiteur avec seconde page détaillée, sans les déductions des autres débiteurs.
- ○ Débiteurs propres à un seul mois, choisis parmi ceux de l'habitant.
- ○ Dossier CPAS sur la fiche : décision, référence, couverture complète ou partielle, montant mensuel.

La facture du débiteur rappelle en tête le mois, l'habitant, le total du relevé et sa propre part ; chaque ligne indique le montant complet et le pourcentage de sa participation. Une seconde page reprend le détail du mois, sans les lignes de déduction des autres débiteurs. Les débiteurs modifiés sur la fiche s'appliquent aux séjours en cours, et le mois d'admission est recalculé en conséquence. Pour un mois particulier, le détail de la période permet aussi de choisir les débiteurs de ce mois-là, parmi ceux de l'habitant, avec les mêmes vérifications.

Pour un habitant aidé, le dossier CPAS se tient sur la fiche : le CPAS compétent, la date et la référence de la décision, une couverture complète ou partielle et le montant mensuel. Le CPAS s'ajoute ensuite comme débiteur dans la répartition. Plusieurs garde-fous protègent la cohérence : un débiteur archivé bloque la génération en le nommant, une répartition sans débiteur est refusée, et un acompte déjà comptabilisé empêche de recalculer sans le dire, en désignant les factures à remettre en brouillon.

POINT DE VIGILANCE

Le débiteur qui n'est plus joignable

Un frère décédé, un administrateur remplacé : dans un fichier, sa ligne continue de produire des factures que personne ne paiera. Dans WideCare, un débiteur archivé bloque la génération et le message le nomme. La répartition est corrigée avant que la moindre facture ne parte, et non trois relances plus tard.

05 Suppléments : un catalogue, des conventions, aucun oubli

Chambre individuelle, télévision, coiffeur, pédicure : les suppléments sont souvent ce qui manque sur la facture. WideCare leur donne un catalogue, une convention par habitant et un écran de saisie dédié.

> L'habitant hospitalisé ne paie pas une télévision qu'il n'a pas regardée.

Chaque supplément du catalogue a un prix propre à l'établissement et un type qui dit comment il se facture : mensuel, ponctuel, ou journalier. Le journalier existe en deux variantes, et la différence compte. Un supplément attaché au lit, comme la chambre individuelle, se facture sur les jours d'hébergement et continue pendant une hospitalisation, puisque la chambre reste réservée. Un supplément lié à l'usage, comme la télévision, se facture sur les jours de présence : l'habitant hospitalisé ne paie pas une télévision qu'il n'a pas regardée. En Belgique, un supplément déclaré à la mutuelle porte son pseudo-code.

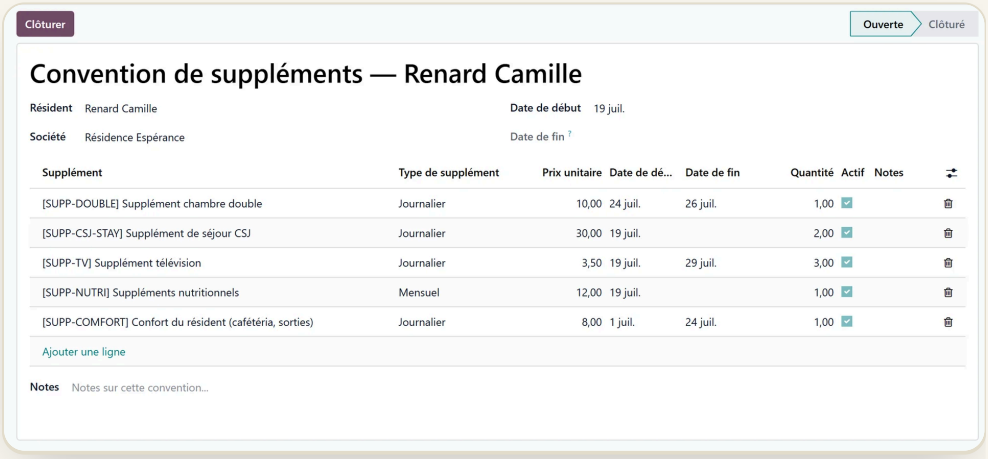


FIG. 3 La convention de suppléments ouverte d'une habitante, avec ses lignes journalières et mensuelles, leurs prix, leurs dates et le bouton « Clôturer ».

Les suppléments récurrents vivent dans une convention, une seule par habitant. Elle est rattachée à l'habitant et non au séjour : elle survit donc à un changement de chambre, à un transfert entre secteurs ou à la clôture d'un séjour. Chaque ligne porte son prix, ses dates de début et de fin, sa quantité. Le bouton « Clôturer » fixe une date de fin à toutes les lignes, « Rouvrir » les réactive. Tant qu'un article figure dans une convention active, il ne peut pas être ajouté une seconde fois comme supplément ponctuel pour le même habitant.

- Catalogue de suppléments à prix propre à l'établissement, avec quatre types de facturation.
- Distinction entre journalier sur les jours d'hébergement et journalier sur les jours de présence.
- Une convention par habitant, qui survit aux changements de chambre et aux transferts.
- Clôture et réouverture d'une convention en un clic, avec date de fin appliquée à toutes ses lignes.
- Saisie multi-habitants dans un seul catalogue, les habitants sous convention étant écartés d'office.
- Rapport des suppléments facturés par habitant, par article et par mois.

Les suppléments ponctuels se saisissent dans l'application Suppléments. Un clic sur un habitant ouvre directement le catalogue de son enveloppe du mois. Pour servir plusieurs habitants à la fois, on les sélectionne d'un Ctrl+clic, d'un appui long sur tablette ou avec le bouton de sélection multiple : un seul catalogue s'ouvre et chaque ajout est appliqué à tous, sauf à ceux qu'une convention couvre déjà. Une notification dit sur quelle période le supplément a été facturé. Le même écran est accessible depuis l'application Repas, et un rapport détaille les montants par habitant, par article et par mois.

SUR LE TERRAIN

Le goûter du jeudi

L'animatrice a organisé une sortie au salon de thé pour huit habitants. Au retour, elle ouvre l'application Suppléments, sélectionne les huit cartes d'un appui long et ajoute une fois la consommation. Deux d'entre eux ont un forfait de confort dans leur convention : WideCare ne leur ajoute rien et l'indique.

06 Refacturer, tenir l'argent de poche, passer en comptabilité

Les dernières heures d'une fin de mois partent souvent dans la recopie de factures de fournisseurs et le suivi de l'argent confié par les habitants. WideCare relie ces flux à la facturation, puis à la comptabilité.

> **Un montant sur la facture d'une famille peut toujours être relié à la pièce du fournisseur qui le justifie.**

La maison paie une facture, celle de la coiffeuse, du pédicure ou un relevé de quotes-parts médicales, et doit en répercuter chaque ligne sur l'habitant concerné. Depuis la facture fournisseur comptabilisée, le bouton « Refacturer aux habitants » crée un document où les lignes arrivent toutes seules. On désigne les habitants de chaque ligne et la méthode : « Identique » facture le montant entier à chacun, « Répartie » le divise au centime près. Des frais de gestion en pourcentage sont possibles. L'option « Ajouter en cascade » propose le libellé commun et l'habitant suivant par ordre alphabétique, si bien qu'il ne reste qu'à taper le montant.

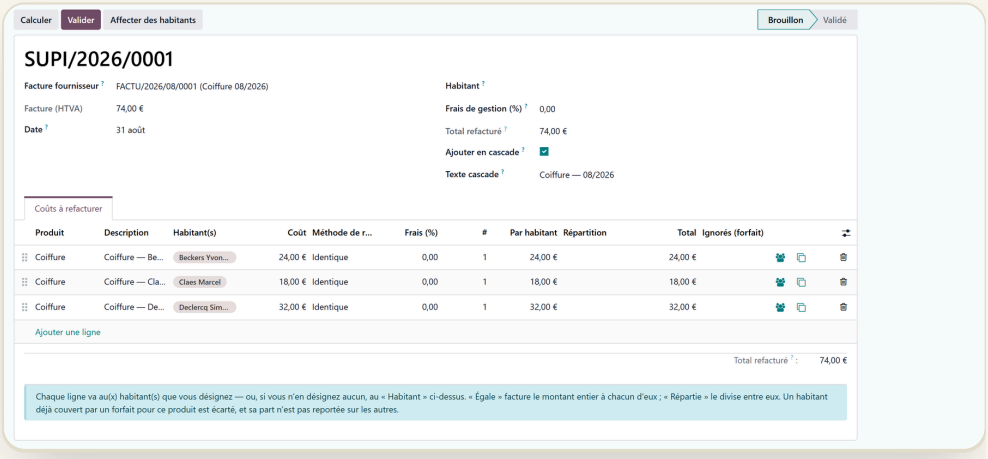


FIG. 4 Une refacturation de facture de coiffure : une ligne par habitant, la méthode « Identique », le montant par habitant et le total refacturé.

« Calculer » montre le résultat sans rien écrire ; « Valider » inscrit un supplément sur l'enveloppe de chaque habitant, ou refuse d'abord en listant tous les problèmes. Un habitant couvert par un forfait pour cet article est écarté, et sa part n'est pas reportée sur les autres. Une note de crédit fournisseur recrédite les habitants. L'argent de poche, quant à lui, se suit par habitant : la ligne qui l'alimente, facturée avec l'hébergement, est portée sur son compte personnel ; ses achats du mois partent sur une seconde facture,

réglée automatiquement par prélèvement sur ce solde, visible sur sa fiche avec un bandeau en cas de découvert.

- Refacturation d'une facture fournisseur en un document, avec lien dans les deux sens vers la pièce d'origine.
- Méthodes « Identique » ou « Répartie », frais de gestion facultatifs et saisie en cascade.
- Habitants sous forfait écartés de la refacturation, sans report de leur part sur les autres.
- Solde d'argent de poche par habitant, achats réglés automatiquement depuis ce solde.
- Compte de produits et taxes déterminés par l'article facturé, dans des journaux dédiés.
- Pont comptable vers une base séparée, avec vérification préalable et retour de l'état de paiement.

Chaque facture de WideCare est une pièce comptable ordinaire, dans un journal dédié, et c'est l'article facturé qui détermine le compte de produits et les taxes. Si votre comptabilité est tenue dans une autre base, un pont comptable envoie les factures comptabilisées et les débiteurs vers cette base, qu'elle soit une base WideCare ou un Odoo standard, Odoo Online compris, et rapatrie l'état de leur règlement. Il ne crée jamais un compte manquant : une vérification préalable liste d'un coup ce qui manque de l'autre côté, et un total qui ne correspond plus est refusé plutôt que comptabilisé.

À RETENIR

Une trace de bout en bout

De la facture du fournisseur au supplément de l'habitant, de la facture de l'habitant à sa pièce comptable, chaque montant garde son origine. C'est ce qui permet de répondre à une famille en une minute, et à un réviseur sans reconstituer un fichier.

GRILLE DE LECTURE

Dix questions à poser à tout fournisseur de logiciel de facturation

Avant de choisir un logiciel, posez ces questions à chaque fournisseur, WideCare compris, et demandez à voir la réponse à l'écran.

01 Le prix de journée est-il daté, et une indexation laisse-t-elle intact l'historique des mois déjà facturés ?

02 Les absences sont-elles comptées à l'heure près, avec les règles de comptage propres à chaque type d'absence ?

03 Peut-on facturer certains habitants d'avance et d'autres à terme échu, dans la même période ?

04 Que se passe-t-il, concrètement, quand une famille change de rythme de facturation en plein mois ?

05 Une facture comptabilisée peut-elle être modifiée sans trace, ou toute correction passe-t-elle par un document distinct ?

06 La part de l'habitant peut-elle être répartie entre plusieurs débiteurs, chacun avec sa propre facture et sa propre TVA ?

07 Un débiteur voit-il ce que paient les autres membres de la famille ?

08 Les suppléments liés au lit et ceux liés à l'usage sont-ils traités différemment pendant une hospitalisation ?

09 Comment une facture de fournisseur est-elle répercutée sur les habitants, et peut-on remonter d'un montant à sa pièce justificative ?

10 Si notre comptabilité est tenue ailleurs, comment les factures et les paiements circulent-ils, et que se passe-t-il quand un compte manque ?

QUESTIONS FRÉQUENTES

Faut-il cliquer sur « Rafraîchir » après chaque absence ou supplément ?

Non. L'ajout, la modification ou la suppression d'une absence ou d'un supplément met à jour la facturation de l'habitant concerné. « Rafraîchir » sert à tout recalculer d'un coup, en laissant de côté les factures déjà comptabilisées.

Que se passe-t-il si une hospitalisation est encodée après la comptabilisation de la facture ?

La facture comptabilisée n'est pas modifiée. WideCare calcule la différence et prépare un document correctif, facture complémentaire ou note de crédit, que vous relisez avant de le confirmer.

Peut-on facturer un seul mois autrement que d'habitude ?	Oui. Le détail d'un habitant dans la période permet de choisir un type de facture et, en facturation partagée, des débiteurs valables pour ce mois seulement. Tant que ce choix n'est pas appliqué, ses factures ne peuvent être ni créées ni comptabilisées.
Le mobilier privé de l'habitant est-il facturé ?	Non. La liste du mobilier sert d'inventaire, attaché à l'habitant et conservé lors des changements de chambre. Elle ne produit aucune ligne de facture.
L'argent de poche fonctionne-t-il si notre comptabilité est tenue dans une autre base ?	Non, et c'est volontaire. Le solde d'argent de poche se lit dans la comptabilité générale de la même base. Quand les livres sont tenus ailleurs, cette fonction n'est pas installée, plutôt que d'afficher un solde toujours à zéro.
WideCare calcule-t-il lui-même le pourcentage d'indexation des prix ?	Non. La maison saisit le pourcentage publié et la référence qui le justifie ; WideCare l'applique ensuite aux articles choisis, à partir de la date indiquée.
Et la part payée par la mutuelle ?	Le forfait de soins est calculé dans la même période, mais il est transmis aux mutuelles par l'eFact, agréé depuis le 26 août 2026, qui fait l'objet d'un livre blanc séparé. Il n'est jamais réparti entre les débiteurs de l'habitant.

PASSER À L'ESSAI

Voyez-le sur vos propres données, pas sur une plaquette.

WideCare s'essaie gratuitement, en ligne, avec les applications de votre secteur. Un interlocuteur de LPLG vous accompagne en français, en néerlandais ou en anglais.

Essai gratuit · cloud.lplg.eu/signup

Maisons de repos de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre

LPLG SRL · Courbevoie 13, 1348 Louvain-la-Neuve · www.lplg.eu

BCE/TVA BE 1044.649.913 · WideCare est construit sur Odoo 19. Conçu pour répondre aux exigences de l'AViQ, de l'INAMI et du RGPD ; la conformité de chaque établissement dépend aussi de son paramétrage. Captures réalisées sur des données fictives.